

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_034_A | Histoire de la folie, préparatifs \[A\]](#)[CollectionBoite_034_A-5-chem | Jurisprudence et charité au XVIIe siècle \(cf. Domat\).](#)[ItemLes théories de l'assistance au XVIe s.](#)

Les théories de l'assistance au XVIe s.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b034_A_f0122**

Source**Boite_034_A-5-chem | Jurisprudence et charité au XVIIe siècle (cf. Domat).**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Vives, Juan Luis](#)**

Références bibliographiques

- [Lallemand, Histoire de la charité, Paris, A. Picard, 1910](#)
- [Vives, De Subventionem pauperum, Bruges, Broock, 1526](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb36565279b>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Lallemand, Léon (1844-04-02 -- 1844-04-02)

TITRE Histoire de la charité

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1910

EDITEUR Paris : A. Picard

Les théories de l'assistance au XVI^e 121

en Lorraine (Histoire de la Charité
T^{IV})

I. Les protestants.

a/ Luther rejette les œuvres : "Non les œuvres
ne sont ni nécessaires, non elles ne servent à rien
pour la sainteté" (Postille à l'Épître de 1^{re} Corinthiens)

Confession d'Augsbourg (1530) : "Les hommes
peuvent être justifiés devant Dieu par leurs efforts, leurs
mérites, ou leurs œuvres, sans grâces, à l'aide de
Christ et par la foi."

b/ Calvin : "Celle qui cherche seigneurie, et
le profit de soi, la vraie règle de la justice reconnaît
très certainement que toutes les œuvres de l'homme considérées
quant à leur valeur ne sont que des péchés et des
souillures" (Justif. L^{III} cap 12. note 4)

Pour tout : "La foi nous rend
négligents aux bonnes œuvres, mais elle est la
racine de toutes les bonnes œuvres." (Catech. de Genève,
of. Calvin II. 149)

c/ En même temps effort vers des organisa.



collectives.

1 cahier de Johannes envoyé à la Diète de
Spire ¹⁵²⁶ recense la suppression des couvents, la compica-
tion de leurs biens qui doivent être appliqués au
soulage^{ment} de la misère. (J. Gausser III. 146)

En 1525, ^{Michel} Geismayer demande la
transformation de la monasterien en hôpital.
Il peut prélever 1 impôt pr l'entretien du pauvre.

II. Les catholiques.

1 Juan Luis Vives (De subventionem pauperum : titre de humanité nécessités. 1526) :
les magistrats communaux doivent intervenir aux
besoins du pauvre: en effet, ils ont vu trop
au vagabondage, à la débauche → tyô mal
pour la société -

2 magistrats doivent parcourir la ville, tenir
registre du pauvre, s'informer de leur vie ("qua-
litas, quibus moribus"). Il peut mettre en place
des obstacles. Créer des ateliers.

Pour la fin: "Adhuc non sunt congrua
singulis remedia; alius opus sunt fomenta
et ratio nichil; alius mitis drachma et comin
ut aliquam ferat sensum mansuetudo;